

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 06 février 2025

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 11 février 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2025

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Ikrame TOURI

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Emile BEYROUTI, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, David HORNUS, Delphine CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Eric VALOIS, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Yamina SERI, Céline BALITRAN-FAURE, Fabien BAGNON, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Laure LAURENT à Yves GAVault, Jacky BÉJEAN à Françoise BÉRARD, David HORNUS à Céline MAROLLEAU, Delphine CHAPUIS à Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL à Ikrame TOURI, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Yamina SERI à Coralie TRACQ, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Fabien BAGNON à Nejma REDJEM,

Membres absents à la séance :

BUDGET PRIMITIF ANNEXE LA
MOUCHE 2025

Délibération : 02-2025-011

Transmis en préfecture le : 11/02/2025

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

Le budget annexe de La Mouche reprend les activités de théâtre et de cinéma. Il évolue selon les projets menés avec les partenaires locaux, métropolitains, régionaux, les associations locales et les citoyens. Cet équipement municipal offre chaque saison une programmation pluridisciplinaire, qui témoigne de la diversité des esthétiques actuelles. Lieu de créativité et d'échanges, La Mouche développe également des actions culturelles autour de ses événements en proposant des animations, des ateliers et des rencontres. La Mouche prolonge sa saison hors les murs avec le festival Les Météores, événement estival, gratuit, autour des arts du cirque et de la rue.

Le budget 2025 est établi sur la base du budget 2024 et poursuit les mesures prévues pour le mandat : programmation des arts de la rue et du cirque en été (festival des Météores), résidences de territoires notamment en établissements sociaux éducatifs et scolaires, développement des outils de médiation cinéma pour les publics les plus éloignés des lieux culturels, nouveaux outils de communication numériques.

Ce budget est voté hors taxes par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement. Il est proposé en équilibre avec une section de fonctionnement à **1 043 689,01 €** et une section d'investissement à **206 572,00 €**.

Les restes à réaliser 2024 et le résultat de clôture 2024 seront inscrits dans le budget supplémentaire 2025, en vertu du vote du budget avant la stabilisation du résultat 2024.

Pour l'équilibre de ce budget annexe, il est prévu une subvention du budget principal de fonctionnement de **823 589,01 €** et d'investissement de **176 572,00 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 41 138,55 € par rapport au budget 2024, principalement du fait d'un ajustement technique de la répartition des crédits de l'autorisation d'engagement (AE) sur la période septembre-décembre (120 000 € pour l'AE 2024/2025 au BP 2024 contre 80 000 € au BP 2025 pour l'AE 2025/2026).

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées principalement des recettes des activités cinéma et spectacles, estimées à 107 700 € et des subventions (Région, État, Métropole de Lyon...) pour 70 400 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 174 572,00 €. Elles intègrent des travaux sur les bâtiments et des renouvellements de mobiliers et matériels pour les activités. Cette section est équilibrée par une participation du budget général pour 176 572 €.

Répartition des dépenses et des recettes

Dépenses de fonctionnement : 1 043 689,01 €

- **Charges à caractère général : 469 700,05 €**
 - Les dépenses du secteur cinéma sont prévues à hauteur de 69 615,42 €. La principale dépense concerne les locations de film (33 000 €).
 - Sur l'activité spectacles, le montant prévu est de 318 590,05 €, les principales dépenses portent sur les cachets artistiques, les frais d'accueil (transports, hébergements, repas...) et les prestations externes techniques.
 - Les autres dépenses représentent des charges générales pour 84 244,58 €. Il s'agit notamment des dépenses diverses : fournitures, frais de maintenance bâtiments et matériels, fluides, nettoyage du bâtiment...
- **Charges de personnel : 484 500 €**
 - Les charges de personnels sont refacturées par le budget principal
- **Charges de gestion courante : 44 488,96 €**. Il s'agit principalement des droits d'auteurs
- **Charges exceptionnelles : 10 000 €** (annulation de titres sur exercices antérieurs)
- **Dotations aux dépréciations des actifs circulants : 5 000 €**
- **Dotation aux amortissements : 30 000 €**

Recettes de fonctionnement : 1 043 689,01 €

- **Produit des services : 107 700 €**
 - Recettes d'exploitation du secteur cinéma : 68 000 €

- Recettes d'exploitation du secteur spectacles : 39 700 €
- **Subventions : 80 400 €**
 - secteur cinéma : 17 400 €
 - Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) : 9 400 €
 - Région : 8 000 €
 - secteur spectacles : 63 000 €
 - Dotations de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et l'Office national de diffusion artistique (ONDA) : 23 000 €
 - Région : 10 000 € pour les Météores
 - Métropole de Lyon : 20 000 €
 - Mécénat : 10 000 €
- **Subvention d'équilibre du budget général : 823 589,01 €**
- **Amortissement des subventions d'équipement reçues : 32 000 €**

Dépenses d'investissement : 206 572,00 €

- **Équipements : 174 572,00 €**
 - Logiciel d'affichage dynamique : 4 000 €
 - Dépenses sur le bâtiment : 134 500 € dont 60 000 € pour l'installation d'équipements de gestion technique de bâtiments permettant une optimisation de la consommation énergétique
 - Divers matériels : 36 072 €
- **Amortissement des subventions d'équipement reçues : 32 000 €**

Recettes d'investissement : 206 572,00 €

- **Subvention d'investissement du budget général : 176 572 €**
- **Amortissements : 30 000 €**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération 04.2024.040 du 2 avril 2024 créant une autorisation d'engagement dans le budget annexe de la Mouche pour l'activité spectacles saison 2024-2025 ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 30 janvier 2025 ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** le budget primitif annexe de la Mouche de l'exercice 2025 par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement comme suit :

Les dépenses de fonctionnement :

DÉPENSES	BP 2024 + DM	BP 2025
011 - Charges à caractère général	528 957,27	469 700,05
012 - Charges de personnel	475 000,00	484 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	36 370,29	44 488,96
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00	10 000,00
68 - Dotation aux dépréciations des actifs circulants	4 500,00	5 000,00
Total des dépenses réelles	1 054 827,56	1 013 689,01
042 - Amortissements	40 000,00	30 000,00

TOTAL DES DÉPENSES	1 094 827,56	1 043 689,01
---------------------------	---------------------	---------------------

Les recettes de fonctionnement :

RECETTES	BP 2024 + DM	BP 2025
013 - Atténuation de charges	0,00	0,00
70 - Produits des services	96 700,00	107 700,00
74 - Subventions	56 500,00	80 400,00
75 - Autres produits de gestion courante	904 627,56	823 589,01
<i>dont participation du budget principal</i>	904 627,56	823 589,01
Total des recettes réelles	1 057 827,56	1 011 689,01
042 - Amortissements	37 000,00	32 000,00
TOTAL DES RECETTES	1 094 827,56	1 043 689,01

Les dépenses d'investissement :

DÉPENSES	BP 2024 + DM	BP 2025
20 - Immobilisation incorporelles	8 704,00	4 000,00
21 - Immobilisations corporelles	133 435,94	170 572,00
Total des dépenses réelles	142 139,94	174 572,00
040 - Amortissements	37 000,00	32 000,00
TOTAL DES DEPENSES	179 139,94	206 572,00

Les recettes d'investissement :

RECETTES	BP 2024 + DM	BP 2025
001 - Résultats année N-1	54 614,94	0,00
13 - Subventions d'investissement reçues	84 525,00	176 572,00
<i>dont subvention du budget principal</i>	84 825,00	176 572,00
Total des dépenses réelles	139 139,94	176 572,00
040 - Amortissements	40 000,00	30 000,00
TOTAL DES RECETTES	179 139,94	206 572,00

- **ARRÊTER** la subvention de fonctionnement d'équilibre 2025 du budget principal au budget annexe de la Mouche à un montant de 823 589,01 € maximum ;
- **ARRÊTER** la subvention d'équipement d'équilibre 2025 du budget principal au budget annexe de la Mouche à un montant de 176 572,00 € maximum ;
- **PRÉCISER** que les subventions d'équilibre seront ajustées pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement au montant réalisé des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.
- **AUTORISER** Madame la Maire à procéder, à compter de l'adoption du budget primitif 2025, à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Ikrame TOURI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.